

Fiche descriptive de poste à profil

Nature du poste :

Conseiller pédagogique du premier degré

Référence :

Circulaire Missions des conseillers pédagogiques du premier degré

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 parue au B.O n° 30 du 23 juillet 2015

Le poste est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription concernée.

Qualifications requises : Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF ou s'engageant à préparer cette certification.

Compétences souhaitées :

Outre une solide expertise pédagogique et didactique de l'enseignement en école primaire, il est attendu :

- Une capacité à former et à accompagner les enseignants dans toutes les disciplines et dans les différents cycles de l'école primaire ;
- Une capacité à travailler en équipe et à rendre compte, à se rendre disponible et à être réactif avec un sens permanent de l'intérêt du service ;
- Une capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie et d'une bonne organisation ;
- Une capacité rédactionnelle et de synthèse ;
- Une bonne connaissance du fonctionnement des structures du 1er et 2nd degré (cycle 3) ;
- Une capacité à animer des réunions avec les partenaires de l'Education nationale et à développer des aptitudes relationnelles avec des interlocuteurs variés ;
- Une capacité à élaborer, à mettre en œuvre et à animer des dispositifs de formation ;
- Une très bonne maîtrise des outils numériques ;
- Des qualités de discrétion, de loyauté, de confidentialité.

Nature des missions confiées :

Collaborateur direct de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, le conseiller pédagogique est placé sous son autorité. Il contribue à :

- Accompagner la mise en œuvre des programmes de l'école primaire, des priorités nationales, académiques et départementales ;
- Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations de circonscription ;
- Participer à la formation et au suivi des enseignants stagiaires (PES) et des néo-titulaires (T1 et T2) ;

- Participer à l'animation de missions départementales en favorisant la production et la diffusion de ressources ;
- Aider à l'élaboration et à l'accompagnement de projets d'écoles ou de classe ;
- Participer à l'impulsion d'actions ;
- Répondre aux sollicitations des enseignants de la circonscription dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi du parcours des élèves ;
- Collaborer avec les partenaires.

Contraintes du poste :

Ce poste exige une certaine disponibilité, la charge de travail dépassant le cadre des heures scolaires. Le conseiller pédagogique sera conduit à effectuer des déplacements dans toute la circonscription.

Modalités de recrutement :

Les enseignants souhaitant postuler devront au préalable prendre contact auprès de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription concernée.

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher ; ils seront entendus par une commission.

Seront dispensés du passage devant cette commission, les candidats exerçant actuellement les mêmes fonctions que le poste sollicité.